



Union des Comores

Gouvernement : Union des Comores

**Programme des Nations Unies pour le développement
(PNUD)**

Titre du projet:

Appui à la participation des femmes comoriennes à la prise de décision

RESUME

L'égalité de genre est garantie par la Constitution des Comores et le pays est parmi les signataires de la CEDEF. Toutefois, la femme comorienne joue un rôle marginal dans le processus décisionnel et jouit d'une représentation très faible dans les organes de prise de décision tant dans le secteur public que privé. Le projet envisage d'accroître la participation de la femme comorienne dans le processus de prise de décision à travers une double stratégie : a) une sensibilisation aux droits des femmes et une formation destinée à faciliter l'accès des femmes aux positions de haute responsabilité ; b) renforcement des structures et des mécanismes existantes de promotion de l'équité de genre. Le projet travaillera en collaboration avec les ONG locales ainsi qu'avec des partenaires internationaux dont l'UNIFEM et l'Ambassade du Japon à Madagascar. Les activités du présent projet s'inscrivent dans le cadre du programme conjoint sur les droits humains qui est actuellement en cours de finalisation par l'équipe pays des Nations Unies aux Comores.

SIGNATURE PAGE

Country: COMORES

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s): Un environnement propice à la décentralisation et à la participation effective dans les mécanismes de décision et.

(Link to UNDAF outcome.. If no UNDAF, leave blank)

Expected Outcome(s)/Indicator (s): Promotion et respect des droits de l'homme/Amélioration des conditions structurelles et fonctionnelles des organisations de promotion et de garantie des droits de l'homme

Expected Output(s)/Indicator(s): Une stratégie de formation du personnel des ONG du secteur élaborée/ nombre d'ONG et de personnes formées

Executing agency : Ministère des Relations extérieures, de la Coopération et de la Francophonie, chargé des Comoriens de l'Etranger

Implementing partner : Ministère de la Solidarité, de la Santé, de la population, de la condition féminine, du travail et de la réforme administrative

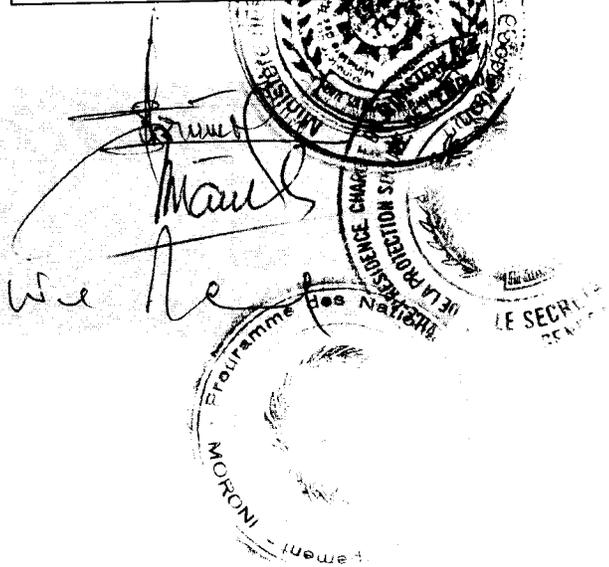
Programme Period: 2003-2007
Programme Component: Justice and Human Rights
Project Title: Appui à la participation des femmes à la prise de décision
Project Code: _____
Project Duration: 18 mois

Total budget: 270.000 US \$
Allocated resources: _____
• Government
• Regular 35 000 US \$
• Other: (including in-kind contributions)
○ JWIDF 235.000 USD
○ Donor _____
○ Donor _____
Unfunded budget: NIL

Agreed by (Executing Agency): M. Aboudou Soefo

Agreed by (Implementing partner): M. Mohamed Ahmed

Agreed by (UNDP): Mme Giuseppina Mazza



I. Contexte et justification pour l'appui demandé au JWIDF

Situé à l'entrée Nord du Canal de Mozambique entre l'Afrique orientale et Madagascar, l'archipel des Comores est composé de quatre îles : Ngazidja (Grande Comores), Mwali (Mohéli), Ndzuwani (Anjouan) et Maore (Mayotte).

Depuis son indépendance en 1975 le pays a connu une forte instabilité politique culminée avec la crise séparatiste de 1997 et la délicate période de transition qui a suivi. La signature d'un accord politique en décembre 2003 et la conséquente tenue des élections des assemblées législatives de l'Union et des îles autonomes en mars-avril 2004 ont marqué des signaux forts pour mettre fin à la crise. Le pays est engagé à présent dans la consolidation de ses nouvelles institutions démocratiques.

La Constitution, comme tous les autres textes réglementaires prônent et garantissent l'égalité de tous les citoyens, hommes et femmes. L'Etat comorien s'est engagé au niveau international à œuvrer pour la protection et la promotion de la femme, en signant et ratifiant un certain nombre de conventions telles que la Convention relative à la protection des droits de l'enfant (CDE) et la Convention relative à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW). Le pays a en 2005 élaboré et transmis au Comité de Genève le deuxième rapport de suivi de la CDE, tandis que le premier rapport national de suivi de la CEDAW est en cours de finalisation. Les Comores ont aussi souscrit à la Déclaration et aux plates-formes d'action de Beijing et africaine.

Cependant, il existe un décalage réel entre les textes et les réalités quotidiennes. Le pays manque des structures et des mécanismes adéquats pour assurer une véritable action de promotion de l'égalité de genre. Le poids des femmes dans l'activité économique globale, le processus de prise de décision et la représentation dans les organes législatifs et dans d'autres structures nationales (publiques et privées) reste très faible. Par exemple, suite aux élections parlementaires de 2004, une seule femme a été élue à l'Assemblée de l'Union et une seule à l'Assemblée de Mohéli, tandis que les Assemblées de Ngazidja et Anjouan ne comptent aucune femme parmi leurs élus.

En général, les femmes occupent une place marginale et rencontrent des difficultés considérables pour accéder à des positions de haute responsabilité dans la société comorienne. Ce-ci est essentiellement dû à trois ordres de facteurs :

- I. L'existence de pratiques, valeurs et modes d'organisations sociale qui sont facteurs de disparité et d'inégalité entre les genres. En particulier, la prévalence d'une forte tradition qui laisse aux femmes des faibles possibilités pour s'exprimer et s'affirmer. Bien que la société comorienne est matrilineaire, au niveau communautaire les femmes sont exclues des débats et des processus de prise de décision qui ont lieu dans des endroits réservés aux hommes, tels que les places publiques ou les mosquées.
- II. Une faible conscience et de connaissance. Bien que les femmes s'engagent activement dans la campagne électorale en faveur des candidats hommes, elles restent réticentes à s'engager formellement dans des partis politiques et à se porter candidates. En plus, un nombre très limité de femmes est disposé à s'investir dans la politique et est préparé à conduire leur propre campagne électorale.
- III. Un environnement légal pro-femme en gestation et l'absence de mesures budgétaires en faveur de la promotion de l'égalité de genre.

Par ailleurs, il est important de souligner des développements positifs récents en matière d'égalité de genre sur lesquels le projet pourra bâtir, notamment :

- a) Un DSRP intérimaire a été élaboré et validé par le Gouvernement comorien et a été présenté à la conférence des bailleurs de fonds qui a eu lieu le 8 décembre 2004 à l'île Maurice. Quatre des sept axes stratégiques identifiés par le DSRP (relance du secteur privé, amélioration de l'état sanitaire de la population, amélioration du capital humain à travers l'éducation et la formation professionnelle, renforcement de la justice et de la gouvernance) concernent des domaines qui sont susceptibles d'avoir un fort impact sur les vies des femmes. La stratégie indique clairement que les femmes seront les principales bénéficiaires dans le domaine des services sociaux (éducation, santé, planification familiale), des services économiques (services financiers, développement des PME) et de la justice. Un engagement à promouvoir les femmes dans les positions exécutives dans le secteur publique et au niveau local est clairement établi dans le document.
- b) Le Gouvernement a exprimé son engagement à adopter une Politique Nationale de Promotion de la Femme. Le document, rédigé en 2002, devra être mis à jour et révisé à la lumière du DSRP intérimaire à travers le support de l'UNFPA et il devrait être approuvé au cours du premier semestre de 2006.
- c) L'adoption récente du code de la famille représente un progrès important vers le renforcement du statut légal de la femme. En plus, un Plan National pour sa vulgarisation et son application a été approuvé.
- d) Le Plan d'action du Gouvernement de l'Union des Comores pour 2006 fixe le renforcement des capacités des structures nationales en charge de la promotion de la femme parmi ses objectifs.
- e) Des signaux positifs ont récemment été donnés avec la nomination de deux femmes au rang de Ministre au sein du Gouvernement de l'Union des Comores en juin 2005.
- f) Le pays est engagé dans le processus de décentralisation, qui est fermement soutenu par le PNUD, l'Union européenne et la France. La nouvelle constitution prévoit que chaque île devra adopter sa propre loi instituant les communes. Les élections municipales devront se tenir entre 2006 et 2007. La tenue de ces élections constituera une opportunité pour les femmes pour accroître leur participation dans la gouvernance locale.
- g) La rédaction d'une loi sur les partis politiques et sa soumission à l'Assemblée de l'Union est attendue à court terme. Ceci constitue une opportunité importante pour plaider pour l'introduction de mesures de discrimination positive pour appuyer la représentation féminine.

Justification pour la demande d'appui au JWIDF

A la lumière du contexte national et des efforts de coopération entrepris par les agences du SNU aux Comores, le PNUD considère que l'appui du JWIDF pourrait être déterminant pour atteindre les objectifs fixés en matière de promotion de la femme comorienne. En particulier, le PNUD est persuadé que le succès et la réussite des programmes de développement qui incorporent des questions sensibles pour les femmes ainsi que le développement du pays d'une manière générale supposent l'insertion effective des femmes à tous les étapes et niveaux de prises de décision du pays. En tenant en compte sa mission d'avis et plaidoyer pour un changement au niveau des politiques nationales, le PNUD sollicite le soutien du JWIDF, tant en terme financier qu'en terme de bonne pratiques et de leçons apprises, pour contribuer à la création des conditions basiques qui permettraient de :

- a) faciliter une amélioration du statut de la femme dans la société comorienne et
- b) encourager l'implication active des femmes dans les activités de développement, ainsi que dans la participation dans l'élaboration et l'exécution des programmes nationaux.

2. Stratégie

En décembre 2003, le gouvernement comorien a organisé, en concertation avec le SNU, un séminaire national sur la participation de la femme à la prise de décisions qui avait abouti dans la recommandation des actions suivantes :

- a) Sensibilisation des femmes
- b) Formation des femmes
- c) Plaidoyer pour la promotion des femmes
- d) Etablissement d'un cadre légal réglementaire (adoption et vulgarisation du code de la famille, adaptation des lois nationales aux principes des Conventions internationales pour la promotion des femmes, adoption d'une loi sur les partis politiques)
- e) Adoption de la Politique Nationale de Promotion de la Femme
- f) Création de mécanismes formels pour assurer le suivi des initiatives futures (fédération des associations des femmes, identification des femmes leaders et création d'un réseau parmi elles)
- g) Renforcement des structures nationales existantes en charge de la coordination des politiques et du suivi des initiatives dans le domaine (développement des capacités du personnel de la Direction Nationale de la Condition Féminine, accroissement de son budget et des ressources humaine, renforcement du groupe thématique sur le genre de l'équipe pays du SNU).

L'objectif du projet est de promouvoir la participation des femmes dans la prise de décision dans les structures politiques et économiques, soit au niveau national soit au niveau local.

Les résultats attendus du projet :

1. Les connaissances et la sensibilisation sur les droits des femmes et d'autres questions relatives au genre sont accrues parmi les femmes et les hommes.

Afin d'atteindre cet objectif :

- La conscience sur les droits de femmes au sein de la famille sera accrue en supportant des actions spécifiques pour la vulgarisation du code de la famille, telles que prévues dans le plan national ;
- En vue des élections prévues aux cours des années à venir (élections présidentielles au niveau de l'Union en 2006 et au niveau des îles en 2007, législatives de l'Union et des îles en 2008, élections municipales en 2006 et 2007), une campagne de sensibilisation en direction des femmes et des jeunes au niveau communautaire destinée à les familiariser avec le processus électoral. Le résultat attendu de cette action sera d'accroître leur conscience politique, de façon à qu'elles puissent exercer leurs droits de vote dans une façon plus active et vaincre leur reluctance à se porter candidates ;
- Les hommes, notamment les dirigeants des partis politiques, les maires, les leaders communautaires et les leaders religieux, seront les cibles d'actions spécifiques de plaidoyer pour encourager leur coopération en surmonter les obstacles actuels à la participation des femmes dans la politique et la gestion des affaires nationales ;
- Les femmes membres des partis politiques bénéficieront d'opportunités de formation destinées à les doter des instruments nécessaires pour faire entendre leur voix (plaidoyer, établissement de réseaux, développement de leadership, prise de parole en public, mobilisation de ressources).

2. Les structures et les mécanismes pour la promotion des femmes sont renforcées

Afin d'atteindre cet objectif :

- Les structures existantes pour la promotion de la femme seront renforcées : notamment des formations seront organisées au profit des structures gouvernementales (Direction Nationale de la Condition Féminine, les directions insulaires) et des organisations de la société civile oeuvrant pour la promotion de la femme ; les structures gouvernementales bénéficieront d'un appui logistique et le groupe thématique sur le genre de l'équipe pays du SNU sera dotées des moyens pour pouvoir accroître son rôle d'avis/conseil et plaider;
- Un groupe d'avocats pour l'intégration du genre dans tout programme et politique sera mis en place : des femmes leaders (occupant des responsabilités importantes aux niveaux politique, administratif et économique) et d'hommes sensibles aux questions de genre seront identifiés à travers une enquête et encouragés à établir des réseaux. Ils recevront une formation substantive sur les questions suivantes : techniques de formation et de facilitation, concepts de genre, plaider pour l'intégration des questions de genre, mobilisation des ressources, entre autre. Ce group de femmes et hommes spécialisés et sensibles agira comme le principal group de mobilisation dans le pays et comme une équipe de formateurs nationaux sur les questions de genre ;
- Les instruments analytiques nécessaires pour le plaider au niveau légal et des politiques seront mis en place : une analyse comparative entre la législation nationale et les principes contenus dans les Conventions internationales sur la promotion des femmes ratifiés par les Comores et une étude de faisabilité sur le lancement du processus de « gender budgeting » ;
- Le thème du prochain rapport national sur le développement humain est « genre et développement humain ». Le processus de rédaction de ce rapport est en phase de démarrage et le rapport sera lancé à travers un atelier participatif et disséminé aux institutions cibles : il constituera un important instrument d'analyse sur l'impact des inégalités de genre sur le développement du pays et comme un instrument de plaider pour une participation accrue des femmes dans le développement économique et dans la prise de décision politique.

3. Arrangements de gestion

Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale (NEX). Le projet sera exécuté par le Ministère des Relations Extérieures, de la Coopération et de la Francophonie, en charge des Comoriens vivant à l'étranger (Mirex). Sa mise en œuvre technique sera assurée par la Direction Nationale de la Condition Féminine, sise au sein de la Vice-présidence chargée du Ministère de la Solidarité, de la santé, de la population, de la conditions féminine, du travail et de la réforme administrative. L'agence d'exécution demeurera imputable envers le PNUD pour la production des extrants (outputs) convenus ainsi que pour la gestion financière, incluant la rentabilité (coûts-efficacité) des activités du projet. Le PNUD apportera un soutien technique et administratif général et fera le suivi de la mise en œuvre du projet en conformité avec les règles et procédures du PNUD, incluant la convocation d'une rencontre tripartite de coordination (PNUD, Mirex, Vice-Présidence).

Agence de mise en oeuvre. La Direction Nationale de la Condition Féminine sera l'agence de mise en oeuvre du projet et aura la responsabilité principale de l'atteinte des résultats escomptés par ce projet. En particulier elle sera responsable du démarrage, de la coordination et du suivi des activités du projet, tandis que les Directions de la Condition Féminine au niveau des îles seront responsables pour la mise en œuvre des activités dans leur aires géographiques.

Comité de pilotage du projet. Le projet sera supervisé par un comité national de pilotage qui aura été constitué dès le début des activités du projet, pour superviser le projet et voir à son bon déroulement. La composition du comité devra assurer une représentation équitable de chaque île et des institutions concernées par le projet, y inclus les organisations de la société civile. Ses membres

seront identifiés dans la première phase du projet. Le comité de pilotage se réunira à tous les semestres pour suivre l'avancement du projet. Lors de sa première réunion, il devra approuver le plan de travail et le plan de suivi et évaluation incluant les indicateurs de résultats qui seront établis au démarrage du projet par l'équipe du projet. Le comité fournira des conseils et un appui dans la résolution de tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre.

Directeur du projet. Un directeur national sera nommé par la Vice-présidence chargée du Ministère de la Solidarité, de la santé, de la population, de la conditions féminine, du travail et de la réforme administrative pour superviser et coordonner les activités du projet à réaliser et sera imputable des demandes de décaissement de fonds et de la production des rapports financiers, conformément aux plans de travail et dans le respect des règles et procédures du PNUD. Le bureau de pays du PNUD – Union des Comores suivra de près la performance du projet. Le Directeur du projet, qui sera un fonctionnaire de l'Etat, n'aura droit à aucune rémunération autre que celle octroyée pour son activité principale. Le Directeur supervisera un expert national qui sera recruté conformément aux règles et procédures du PNUD et rétribué dans le cadre du projet. Le gouvernement prendra à sa charge les locaux et l'équipement de base nécessaire pour la réussite du projet.

Décaissement des fonds. Les intrants seront mis à la disposition du projet selon la modalité du paiement direct. Le bureau du PNUD versera les fonds alloués de façon ponctuelle et à la demande du directeur du projet. Le directeur du projet demandera au PNUD, au plus tard quatre jours ouvrables avant le déroulement de l'activité, de verser les montants directement aux fournisseurs, aux consultants ou aux autres entités gouvernementales ou non gouvernementales qui réalisent des activités conformément au plan de travail et au budget du projet. Dans le cas d'activités dont la réalisation ne permet pas le paiement direct, le directeur du projet demandera au PNUD le décaissement du montant nécessaire en présentant le budget correspondant et le programme d'activités et s'engagera à soumettre toutes les pièces justificatives selon les délais fixés. Le non respect du délai fixé pourra compromettre l'attribution d'une tranche suivante de fonds.

PARTIE IV. SUIVI ET ÉVALUATION

L'exécution du projet sera suivi et évalué par le Comité de pilotage et le PNUD Comores sur la base de rapports semestriels d'avancement des activités qui seront préparés par le directeur national. Ces rapports seront soumis dans un premier temps au bureau du PNUD et dans un deuxième temps à l'Unité Genre du BDP ainsi qu'à l'ambassade du Japon à Madagascar. Un rapport final sur l'état d'avancement de l'ensemble du projet sera soumis par le directeur national aux sujets sous mentionnés. Le plan annuel de travail servira comme instrument de programmation, coordination et suivi.

Le Bureau de pays du PNUD réalisera des visites régulières sur le terrain afin de s'assurer que l'exécution du projet évolue selon les plans. Sur la base des résultats des visites et des rapports, le PNUD proposera des actions correctives pour résoudre des problèmes éventuels, formulera recommandations sur la façon d'améliorer la qualité des interventions actuelles et futures.

Une enquête finale sera réalisée et les résultats comparés avec ceux qui seront ressortis de l'enquête menée au démarrage du projet. L'enquête se focalisera sur la connaissance des droits des femmes et sur leurs perception des obstacles à leur participation aux structures de décision.

5. Partenariats

Dans les activités opérationnelles de développement des agences du Système des Nations Unies en general et du PNUD en particulier, le soutien à la promotion du genre ressort comme une préoccupation constante (thème transversal). Le Plan-cadre pour l'assistance des agences du

Système des Nations Unies au développement des Comores (UNDAF) prend en compte le genre en tant que thème transversal dans ses différents objectifs.

Le présent projet bâtit sur des initiatives en cours et en programme au niveau du PNUD Comores et des partenaires multilatéraux, tels que :

- UNFPA soutient l'intégration de l'aspect genre dans l'élaboration du DSRP final
- UNFPA appui la rédaction participative du plan national pour la vulgarisation et l'application du Code de la Famille ;
- UNFPA soutient le processus de mise à jour et de validation de la Politique nationale de Promotion de la Femme
- Le PNUD coordonne le processus de rédaction du rapport national sur le développement humain sur le thème « Genre et développement » ;
- Dans le cadre d'un projet annuel pour l'appui à la promotion et à la protection des droits humains aux Comores, le PNUD a suivi en 2005 une activité pilote destinée à sensibiliser les femmes sur l'importance du vote et de se porter candidates. Pour ce faire, des supports de communication ont été développés et une formation de formateurs a été réalisée par une ONG spécialisée (Observatoire des élections). Les activités de sensibilisation au niveau communautaire prévues par le présent projet s'inscrivent comme suivi de dette initiative pilote ;
- Le PNUD gère le fonds fiduciaire multi bailleurs destiné à appuyer le processus électoral pour les élections présidentielles programmées pour mai 2006 ; dans le cadre de ce projet des actions de sensibilisation ont été prévues pour renforcer la participation des femmes au processus électoral ;
- Dans le cadre du 9^{ème} FED, l'Union européenne appui un projet sur l'éducation nationale qui inclut un volet de réforme des curricula de l'école primaire et secondaire. Ce projet établira des synergies positives en vue de formaliser au niveau scolaire la sensibilisation en matière d'accès des femmes à la prise de décision.
- Le groupe thématique du SNU sur genre et droits humains a été récemment élargi afin d'associer des personnes ressources de la société civile et des institutions gouvernementales.

Compte tenu du caractère catalyseur du projet, la conception et la mise en œuvre des activités devra se baser sur une consultation et une coordination constante avec les autres partenaires multilatéraux ayant des interventions en cours ou en programme dans le même domaine. En particulier, la collaboration technique d'UNIFEM sera recherchée pour appuyer la réalisation d'une étude de faisabilité sur le démarrage du processus de *gender budgeting*.

Le PNUD Comores servira aussi de liaison entre les structures locales et les organisations nationales chargées de l'exécution, ainsi qu'avec les organisations et institutions d'autres pays de la région ayant déjà développés des expériences de succès dans les domaines clé du projet (Tanzanie, Uganda, Afrique du Sud).

De même, le présent projet fera recours aux compétences et bénéficiera des atouts des organisations de la société civile. En particulier, l'Observatoire des élections sera le partenaire principal pour la réalisation de la sensibilisation électorale sur le terrain

6. Durabilité

Le présent projet, qui a été formulé en étroite consultation avec le groupe thématique sur genre et droits humains de l'équipe pays du SNU, s'inscrit dans le cadre du programme conjoint en matière

de promotion des droits humains et de l'équité de genre, actuellement en cours de formulation par les agences du SNU aux Comores.

Selon le draft du document, les principaux résultats attendus du programme sont les suivants :

- a) Le cadre institutionnel fonctionnel permettant la promotion en la mise en œuvre de droits de l'homme en général, et des droits de s femmes en particulier, est renforcé
- b) L'environnement politique et légal pour la consolidation d'un état de droit est renforcé
- c) L'aspect genre et droits de l'homme est pris en compte dans tous les politiques clefs et programmes (gender/hr mainstreaming)
- d) La population et les institutions oeuvrant dans le domaine s'approprient du contenu des conventions internationales sur les droits humains ratifiées par les Comores
- e) Les organisation de la société civile concernées disposent des capacités requises pour participer activement à la prise de décision
- f) Les citoyens sont conscients des leurs droits, obligations et responsabilités et participent à la vie civique de manière plus responsable.

Le présent projet permettra la mise en œuvre de certains chapitre de ce programme conjoint. Les initiatives futures dans le cadre du programme conjoint consolideront le travail fait à travers ce projet et en assureront la durabilité.

En outre, il est opportun de rappeler que le 9^{ème} FED de l'UE sera focalisé sur l'appui au processus de décentralisation. La sensibilisation accrue grâce à ce projet pourrait amener à réaliser des activités de soutien aux candidatures féminines au niveau municipal, dans le cadre de la coopération européenne.

Finalement, la durabilité sera assurée à travers un des produits clé du projet, notamment l'identification, la mise en réseau et la formation d'un groupe de femmes leaders et d'hommes sensibles aux questions de genre. Ces personnes constitueront une masse critique capable de continuer les actions initiées par ce projet, notamment les campagnes de sensibilisation sur la participation des femmes à la prise de décision et l'intégration du genre dans toute politique et programme national.

ANNEXE

Services fournis par le PNUD

Phase 1. Développement du projet

- Préparation de la fiche de projet et soumission au JWIDF
- Support à l'élaboration du document de projet

Phase 2. Préparation du projet

- Convocation du Comité local d'examen/approbation (CLEP)
- Intégration des commentaires ressortis
- Elaboration du rapport du CLEP
- Suivre le processus d'approbation de la part du Gouvernement (signature du document de projet)

Phase 3. Mise en œuvre

- ✦ Suivi
 - Création du Annual Work Plan sur Atlas
 - Participation aux réunions du Comité de pilotage
 - Suivi de la mise en œuvre du plan de travail et des échéances
 - Visites de terrain
 - Révision du document de projet
 - Recevoir les rapports et fournir des commentaires
 - Avis technique
 - Négociations politiques
- ✦ Recrutement de consultants (nationaux et internationaux)
 - Assister dans la recherche de candidats convenables (publication d'annonce, website, banque de données)
 - Assister dans la préparation des TdR
 - Convoquer des comités de sélection
 - Préparer les contrats
 - Superviser le travail des consultants et approuver les produits
 - Payer les honoraires
- ✦ Equipements
 - Réviser les spécifications
 - Identifier les fournisseurs de biens et services
 - Approuver les spécifications
 - Assister dans l'évaluation des contrats
 - Assister dans l'émission des contrats
 - Autoriser le paiement
- ✦ Gestion financière
 - Effectuer les paiement directs
 - Vérification des dépenses
 - Préparer les révisions budgétaires
 - Clôture financière du projet

Phase 4. Audit

- Elaboration des Termes de Référence des audits

- Publication de l'appel à candidature pour la sélection des bureaux d'audit
- Suivre la réalisation des audits annuels des projet NEX
- Recevoir et commenter les rapports d'audit
- Elaborer un plan de mise en œuvre des recommandations des audits

CADRE DES RESULTATS

Intended Outcome (CPR): Promotion et respect des droits de l'homme

Outcome indicators (CPR) : Amélioration des conditions structurelles et fonctionnelles des organisations de promotion et de garantie des droits de l'homme

Applicable MYFF Service Line: Justice and Human Rights

Partnership strategy: UNCT/UNIFEM/Direction nationale de la Condition Féminine/Observatoire des élections

Project Title: Appui à la participation des femmes à la prise de décision

Outcomes	Activities	Partenaires responsables	Donateur	Inputs	Cost US \$
Gestion du projet	0.1 Coordination, gestion et suivi des activités	DNCF/UNDP	JWIDF	Expert national/Frais déplacement	30210
	0.2 Etablissement du plan de mise en œuvre				
	0.3 Etablissement des rapports semestriels et finaux				
	0.4 Missions de terrain de suivi				
	0.5 Réunions du Comité directeur				
Les connaissances et la sensibilisation sur les droits des femmes et d'autres questions relatives au genre sont accrues parmi les femmes et	1.1 Réaliser une enquête ex-ante d'évaluation sur la connaissance des droits des femmes et sur les obstacles à la participation des femmes à la prise de décision	DNCF	JWIDF	Consultant national/frais de déplacement/reproduction des questionnaires	1800
	1.2 Développer des modules et programme de formation et sensibilisation adaptés au contexte local	DNCF	JWIDF	Consultant National /Reproduction des supports	3000
	1.3 Formation de formateurs	Observatoire des élections	JWIDF	atelier	8500
	1.4 Organiser des campagnes de sensibilisation au niveau communautaire sur l'implication du vote et sur les opportunités pour les femmes de se porter candidates aux élections	Observatoire des élections	JWIDF	Frais déplacement/ indemnité facilitation/	17000
	1.5 Organiser des réunions de sensibilisation avec les partis politiques et les leaders religieux	DNCF/Directions des îles	JWIDF	Frais déplacement/ indemnité facilitation	5000
	1.6 Promotion à travers les médias	DNCF/Directions des îles	JWIDF	programmes Radio & TV	8000

les hommes

1.7 Appui aux activités de vulgarisation du Code de la famille	DNCF/Directio ns des îles	JWIDF	atelier	9000
1.8 Former les femmes en communication et plaidoyer politique	DNCF/Directio ns des îles	JWIDF	atelier	17000
1.9 Appuyer des actions de célébration de la journée de la femme qui contribuent à la promotion de la femme dans la prise de décision	DNCF/Directio ns des îles	UNDP	atelier	3250
1.10 Réaliser une enquête finale d'évaluation sur l'atteint des résultats du projet	DNCF	JWIDF	Consultant national/frais de déplacement/reproduction des questionnaires	2000
2.1 Identifier des femmes leaders et des hommes sensibles aux questions de genre (max 25 pers.) et appuyer leur mise en réseau	DNCF/Directio ns des îles	JWIDF	enquête	1500
2.2 Dispenser aux personnes cibles identifiées des formations en communication et plaidoyer politique au bénéfice des femmes	DNCF	JWIDF	Sou-contrat avec centre de formation international/atelier	39000
2.3 Fournir un support logistique à la Direction Nationale de la Condition Féminine	UNDP	JWIDF	fournitures/equipement	5800
2.4 Fournir un support logistique aux directions insulaires de la Condition Féminine	UNDP	JWIDF	fournitures/equipement	14000
2.5 Organiser des formations au profit des Directions de promotion de la femme (national et insulaires) sur les questions de genre		UNDP	consultant national/atelier	10000
2.6 Promouvoir le groupe thématique sur le genre et les droits humains comme plateforme d'analyse et de support technique	DNCF/UNDP	JWIDF	Consultant national/reproduction des rapports	10000
2.7 Réaliser un étude comparatif entre la législation nationale et les principes contenus dans les Conventions internationales sur la promotion des femmes ratifiées par les Comores	DNCF	JWIDF/UNDP	Consultant national/reproduction des copies	15000
2.8 Appuyer les Parlements dans la formulation de projets de loi d'application de la CEDEF		UNDP	Consultant national/reproduction des copies	10000
2.9 Réaliser un étude de faisabilité sur le démarrage d'un processus de gender budgeting	DNCF/UNDP/U NIFEM	JWIDF	International consultant	22000

Les structures et les mécanismes pour la promotion des femmes sont renforcées

2.10 Organiser des tables rondes avec les commissions des lois des parlements pour plaider pour l'intégration des questions de genre dans les lois en cours de développement/discussion	DNCF/Directions des îles	JWIDF	multiplication des supports	5000
2.11 Organiser un atelier participatif pour le lancement du RNDH sur "genre et développement" et assurer la distribution aux institutions concernées	UNDP	JWIDF	atelier/reproduction du rapport	20000
TOTAL BUDGET				257060
Frais de gestion contribution JWIDF				11190
Frais de gestion contribution PNUD				1750
BUDGET TOTAL				270000

Abreviations

- DNCF Direction National de la Condition Féminine
- DI Directions insulaires chargées de la promotion de la femme
- UNDP United Nations Development Programme
- JWIDF Japan Women in Development Fund